

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 4

20 Juillet 2020 à 19 H

L'an deux mille vingt, le vingt Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juillet 2020.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE - Margaux PIQUELLE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT - Gaëlle LE BOULANGER - Thomas PICANDET - René POUILLE - Eliane VIALON.

Absents Excusés : Madame Valérie ROOSE - Monsieur Michel FLORENTINO - Monsieur Damien LABRE.

Procurations : Madame Valérie ROOSE à Madame Danièle DELMOTTE - Monsieur Michel FLORENTINO à Madame Christelle CHAMPOMMIER - Monsieur Damien LABRE à Madame Margaux PIQUELLE.

Secrétaire de séance : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 3 de la réunion du Conseil Municipal du 06 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - Bâtiments communaux : mises en conformité électrique.

Des travaux doivent être rapidement programmés dans le cadre du suivi et de la mise en conformité électrique des bâtiments communaux.

La SARL I.D.S Elec 63 a remis des propositions techniques et financières détaillées :

- Mairie (bureau du Maire) : 584.04 € HT soit 700.85 € TTC
- Salle des Fêtes (SOCOTEC) : 184.96 HT soit 221.95 € TTC
- Groupe Scolaire (SOCOTEC) : 618.90 € HT soit 742.68 € TTC
- Stade (SOCOTEC) : 540.51 € HT soit 648.61 € TTC
- Stade (SOCOTEC) : 661.50 € HT soit 793.80 € TTC
- Ateliers (SOCOTEC) : 190.29 € HT soit 228.35 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :
Madame Danièle DELMOTTE ne prend pas part au vote.

- Valide les propositions de la SARL I.D.S dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

Délibération

2 – Travaux d’assainissement : procédure « d’échange-acquisition » de parcelle.

La station d’épuration des Granges est actuellement implantée sur la parcelle cadastrée A 437. Du fait du dévers du terrain, une partie de la parcelle ne sera pas utilisable pour l’implantation des nouveaux ouvrages. La parcelle voisine, cadastrée A 438 présente un dévers similaire mais avec une plus grande partie longeant la route. Elle sera donc conforme aux contraintes et exigences du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour :

- D’autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure d’acquisition foncière dans les conditions ci-dessus référencées.
- De demander une prestation de relevé topographique ainsi qu’une prestation d’étude de sol pour vérifier la faisabilité d’une implantation de plateforme
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

Délibération

3 – Travaux de reprise et consolidation de murs sur l’espace public.

-Vu la délibération du 06 juillet 2020,

Dans le cadre du dossier de demande de subvention, des devis supplémentaires ont été demandés :

*Mur cimetière (1) : JN MONCELON = 5 650.00 € HT soit 6 780.00 € TTC.

*Mur rue du 8 MAI (2): JN MONCELON = 5 761.20 € HT soit 6 913.44 € TTC / A ce montant, il convient d’ajouter une prestation MONTEIL TP = 2 301.05 € HT soit 2 761.26 € TTC / Montant total = 8 062.25 € HT soit 9 674.70 € TTC.

Pour rappel, les devis déjà reçus sont les suivants :

*Mur cimetière (1) : SARL RM BAT = 5 700.00 € HT soit 6 840.00 € TTC.

*Mur rue du 8 MAI (2) : SARL RM BAT = 6 792.00 € HT soit 8 150.40 € TTC.

Après en avoir délibéré et considérant l’absence de précision de certains devis (mur du cimetière) le Conseil Municipal décide (sous réserve d’un accord de subvention « amendes de police) :

- De retenir la proposition de la SARL RM BAT pour le mur de la rue du 8 Mai dans les conditions ci-dessus référencées.
- De reporter le choix de l’entreprise pour le mur du cimetière à un prochain Conseil Municipal.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2020.

Délibération

4 – SIEG / Adhésion au groupement de commande d’achat d’électricité.

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l’énergie ;
Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes d’achat d’électricité ci-jointe en annexe.

Groupement SIEG-TE63 ELEC 2021

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;
Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d’Électricité et de Gaz – Territoire d’Energie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats-des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'établissement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Délibération

5 – SIEG / remplacement d'un éclairage public (rue du Poucherol).

Le SIEG a transmis à la commune un devis estimatif concernant des travaux de remplacement d'une Lanterne rue du Poucherol.

Le montant de la dépense s'élève à 630.00 € HT, ce qui laissera à la charge de la commune un fonds de concours complémentaire de :

630.00 € HT X 0.50 = 315.24 € (Ecotaxe comprise)

Ces travaux supplémentaires pourraient être inscrits en complément de l'opération « Aménagement B.T Rue du Palais ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour :

- Décide de retenir la proposition du SIEG dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Délibération

6 – Base de loisirs (La Prade) : travaux et aménagements publics.

Des travaux peuvent être programmés rapidement sur le site de la base de loisirs de la Prade :

- Travaux de maçonnerie :

*(1) RMBAT (63330 VIRLET) : 3 080.00 € HT soit 3 696.00 € TTC / Avec T MAUBERT (63700 LA CROUZILLE) : 2 100.00 € HT SOIT 2 520.00 € TTC / Total = 5 180 € HT SOIT 6 216 € TTC

*(2) MONCELON (63700 SAINT ELOY) : 4 587.40 € HT soit 5 504.88 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir les propositions suivantes :

Entreprise MONCELON après ajustement du devis.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

Délibération

7 – Bâtiment communal (Rue G BRASSENS) : travaux sur toiture.

Des travaux de reprise et de remise en état doivent être programmés sur la toiture du bâtiment communal de la rue G BRASSENS :

*Thierry MAUBERT (63700 LA CROUZILLE) : 8 176.00 € HT soit 9 811.20 € TTC

L'entreprise Jean-Noël MONCELON a également été consultée mais n'a pas remis de réponse faute de disposer du matériel nécessaire pour ce chantier (manuscopique avec nacelle pour effectuer les travaux de démoussage et d'hydrofuge de la toiture).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition de l'entreprise Thierry MAUBERT dans les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

Délibération

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 – Constitution de la Commission des Impôts Communaux : proposition d'une liste de contribuables (24) à fournir à la Direction Générale des Impôts.

Le conseil est chargé de dresser une liste de 24 contribuables qui sera soumise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Celui-ci fera alors son choix pour désigner parmi eux les 6 Commissaires Titulaires et le 6 Commissaires suppléants qui constitueront la nouvelle commission des impôts directs (C.C.I.D.) avec comme président le Maire ou l'Adjoint délégué.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne.

I – Liste des Contribuables « Commissaires Titulaires »

NOM	PRENOM	ADRESSE	QUALITE
SAUTERAU	Jean-Marc	6 Rue le Prieuré 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
LEMPEREUR	Claire	Les Gacheries 63700 La Crouzille	Commissaire Titulaire
QUINTY	Jean-Luc	2 Rue Pierre et Marie Curie 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
VIALON	Eliane	1 Chez Donveau 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
PIQUELLE	Carine	16 Rue des Granges 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
MONTROGNON	Jean	1 Rue des Capucins 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
BICHARD	Denis	7 Rue du Boulval 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
DELMOTTE	Danièle	8 Les Pommières 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
SCHMIDT	Rémy	4 Bis Rue le Prieuré App 10 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
VIALON	Isabelle	12 Chez Donveau 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
FLORENTINO	Michel	5 Rue du Landis 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire
BOUSCAVERT	Emilie	3 Rue des Potiers 63700 Montaigut	Commissaire Titulaire

II – Liste des Contribuables « Commissaires Suppléants »

NOM	PRENOM	ADRESSE	QUALITE
PIQUELLE	Margaux	16 Rue des Granges 63700 Montaigut	Commissaire suppléant
CHAMPOMMIER	Christelle	13 Rue du Landis 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
PICANDET	Thomas	2 Chemin du Creux Renard 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
CONSTANT	Martine	Bt A8 H.L.M. Le Landis 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
CAILLOT	Martial	8 Avenue de la Combraille 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
GIRAUDET	Alain	9 Puy Gilard 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
BEAUMONT	Jean-Jacques	1 Montingeat 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
BIGEREL	Annie	18 Avenue de la Combraille 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
PORTE	André	12 Rue du Palais 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
GIDEL	Adeline	2 Les Pommières 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
LEBOULANGER	Gaëlle	1 Rue Georges Brassens 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant
POUILLE	René	13 Avenue de la Combraille 63700 Montaigut	Commissaire Suppléant

Délibération

9 - Communauté de Communes : proposition de 2 Membres Titulaires et 2 Membres Suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts directs.

Le Conseil Municipal par 15 voix pour désigne :

- ✓ Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, domicilié 6 Rue Le Prieuré 63700 MONTAIGUT en qualité de membre titulaire
- ✓ Madame Claire LEMPEREUR, domiciliée Les Gacheries 63700 LA CROUZILLE en qualité de membre titulaire
- ✓ Madame Margaux PIQUELLE, domiciliée 16 Rue des Granges 63700 MONTAIGUT en qualité de membre suppléante
- ✓ Madame Gaëlle LE BOULANGER, domiciliée 1 Rue Georges Brassens 63700 MONTAIGUT en qualité de membre suppléante

Délibération

<i>PERSONNEL</i>

10 - Recrutement d'un agent contractuel.

Le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent vacant qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi.

Ce type de contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Cette durée peut être prolongée dans la limite d'une durée totale de deux ans lorsque, au terme de la 1ère année, la procédure pour recruter un fonctionnaire n'a pas abouti.

Les conditions de recrutement des candidats (35/35° ou 17.30/35°) seront établies selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de recrutement dans les conditions ci-dessus référencées.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020**

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*CCAS : rappel des dispositions mises en place dans le cadre du plan canicule.

*Prochain Conseil Municipal : lundi 31 août 2020 à 19 heures à la salle des Mariages.

*Association « Clé des Champs » : présentation du projet « Ramène Ta Pomme » le jeudi 27 août 2020 à 17 heures 30 à la Mairie.

*Distribution des fournitures scolaires le lundi 24 août 2020 après midi.

*Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy : organisation des groupes de travail.

*Conseil Départemental : rencontre des communes et du Président Jean-Yves GOUTTEBEL le 02 octobre 2020.

19 heures 57 arrivée de Valérie ROOSE

*Conseil Départemental : possibilité de solliciter l'aide du département pour la réalisation d'un Plan guide.

*Région : lettre du Président Laurent WAUQUIEZ aux Maires.

*SIEG : information concernant la fin des fonctions du Président sortant au 10 juillet 2020. Une Assemblée Générale est fixée au 26 septembre 2020.

*Ecole : organisation d'un stage de remise à niveau du 06 au 10 juillet 2020 (6 élèves de CM1).

*Jean-Luc QUINTY informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire procéder au changement de la porte du kiosque à la Prade.

*Danièle DELOMOTTE précise que la commune est en attente de devis concernant le bâtiment de la rue G BRASSENS et le préau de l'Ecole.

*René POUILLE et Eliane VIALON font part de la situation compliquée d'une administrée qui sollicite souvent les membres du CCAS pour la véhiculer entre MONTAIGUT et SAINT ELOY.